

3KATORZE

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros

Siège social : Rue Champêtre - 37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

R.C.S. TOURS 803 857 135

**DECISIONS EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 04 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 04 juillet, à 8 heures 30, au siège social,

Madame Sigrid BUREAU,

Demeurant rue Champêtre – 37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE, associée unique de la société 3KATORZE, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège est rue Champêtre – 37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social

L'Associée unique,

Décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social en les fixant aux 1^{er} janvier et 31 décembre au lieu des 1^{er} décembre et 30 novembre.

L'exercice en cours ouvert le 1^{er} décembre 2024 sera donc clos le 31 décembre 2025 et aura une durée exceptionnelle de treize mois.

En conséquence, elle décide de donner la nouvelle rédaction suivante à l'article 15 des statuts :

ARTICLE 15. EXERCICE SOCIAL

« L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Une assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice doit être réunie chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice. ».

SB

DEUXIEME DECISION

Suppression de la Deuxième Partie des statuts devenue sans objet

L'Associée unique,

Décide de supprimer la partie statutaire intitulée « DEUXIME PARTIE – DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRE » relative à la constitution de la société et devenue sans objet.

*

*

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique.

Madame Sigrid BUREAU

